

*Affaires courantes***JUSTICE ET SOLLICITEUR GÉNÉRAL**

HUITIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le huitième rapport du Comité permanent de la justice et du Solliciteur général.

Conformément à son ordre de renvoi du mercredi 6 mai 1992, votre comité a étudié le projet de loi C-71, Loi modifiant la Loi sur le casier judiciaire et d'autres lois en conséquence, et a convenu d'en faire rapport avec une seule proposition d'amendement.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

• (1030)

PÉTITIONS

LA CONSTITUTION

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je prends la parole aujourd'hui pour présenter une pétition signée par plusieurs électeurs de la ville de Selkirk, en Ontario, et envoyée par M^{me} Norma Davidson de la même localité.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'adopter une loi contraignant le Parlement à accepter ou à rejeter les modifications constitutionnelles proposées par le gouvernement dans le cadre d'un référendum. Contrairement à ce que prévoit la mesure législative du gouvernement, ces citoyens demandent que l'on tienne compte d'une double majorité, soit la majorité des suffrages exprimés dans les provinces, les territoires étant considérées comme une seule province, et la majorité des suffrages exprimés partout au Canada.

LA PORNOGRAPHIE

Mme Catherine Callbeck (Malpègue): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je présente aujourd'hui, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par de nombreux électeurs de Malpègue, à l'Île-du-Prince-Édouard. Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de prendre des mesures pour résoudre le grave problème social que pose la pornographie au Canada et pour protéger les femmes ainsi que les enfants canadiens des conséquences néfastes de celle-ci.

LES RÉFUGIÉS

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter ici aujourd'hui une pétition que le greffier a approuvée et qui est signée par 87 Canadiens de diverses localités du Canada, dont Toronto, Elmsdale, Gravenhurst, Willowdale, Thornhill, Scarborough, Downsview, Williamsport et plusieurs autres de la Colombie-Britannique et des Prairies.

Les pétitionnaires sont préoccupés par le sort des proches des personnes qui ont été admises au Canada en tant que réfugiés, mais qui n'ont pas encore pu faire venir de l'étranger les membres de leur famille, leurs conjoints et leurs enfants, dont certains vivent dans une situation extrêmement pénible, sinon dangereuse.

Par conséquent, les pétitionnaires prient le Parlement d'exhorter le ministre de l'Immigration à délivrer des permis ministériels aux conjoints et aux enfants à charge des demandeurs du statut de réfugié qui ont été autorisés à demander, à partir du Canada, à être reçus comme immigrants, y compris ceux dont la demande fait partie de l'arriéré et ceux qui sont visés par la nouvelle loi, et à leur permettre de vivre au Canada avec les demandeurs en question en attendant que leur cas soit réglé.

LA CONVENTION DU DROIT DE LA MER

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, des pétitions signées et ratifiées par des Canadiens qui demandent au Parlement d'exhorter le gouvernement du Canada à ratifier sans attendre la Convention du droit de la mer, et à mobiliser les ressources diplomatiques canadiennes afin d'encourager d'autres nations, en particulier les pays industrialisés, à ratifier cet important traité.

Les signataires présentent la pétition pour de nombreuses raisons, dont l'une et non la moindre, est une déclaration de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, communément appelée la commission Brundtland. La commission a déclaré que la mesure initiale la plus importante que puissent prendre les États pour protéger les écosystèmes marins menacés était de ratifier la Convention sur le droit de la mer. La commission rappelle que les écosystèmes marins jouent un rôle essentiel au maintien de la vie sur la planète.

Certains États ont hésité à ratifier la convention. Le secrétaire général des Nations Unies a conclu des ententes avec certains pays qui avaient des réserves, et la plupart de leurs préoccupations ont été aplanies.